



# COMPTE RENDU SUCCINCT

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2020

VILLE DE GIF

	PRÉSENTS	ABSENTE(E)S EXCUSE(E)S REPRÉSENTE(E)S	ABSENTE(E)S EXCUSE(E)S NON REPRÉSENTE(E)S
M. BOURNAT, maire	X		
M. CAUCHETIER, adjoint au maire			X
Mme MERCIER, adjointe au maire	X		
M. ZIGNA, adjoint au maire	X		
Mme LANSIART, adjointe au maire	X		
M. BARRET, adjoint au maire	X		
Mme FAURIAUX, adjointe au maire	X		
M. FASOLIN, adjoint au maire	X		
Mme BAUDART, adjointe au maire	X		
M. DUPUY, adjoint au maire	X		
Mme LAVARENNE, adjointe au maire			X
M. FAUBEAU, conseiller municipal délégué		X	
Mme RAVINET, conseillère municipale déléguée	X		
M. TOURNEUR, conseiller municipal délégué			X
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée	X		
M. GARSUAULT, conseiller municipal délégué	X		
Mme TOURNIAIRE, conseillère municipale déléguée	X		
M. ROMIEN, conseiller municipal	X		
Mme ASMAR, conseillère municipale	X		
M. BOURIOT, conseiller municipal	X		
Mme BOUCHEROY, conseillère municipale		X	
M. NISS, conseiller municipal	X		
Mme TARREAU, conseillère municipale	X		
M. BERTON, conseiller municipal	X		
M. CLAUSSE conseiller municipal			X
Mme BARBÉ, conseillère municipale	X		
Mme LARDIER, conseillère municipale	X		
M. LEHN, conseiller municipal	X		
Mme NOIROT, conseillère municipale	X		
Mme LENZ, conseillère municipale		X	
M. MANIL, conseiller municipal	X		
Mme BAGUE, conseillère municipale		X	
M. DE MONTMOLLIN, conseiller municipal		X	
Mme LE ROY, conseillère municipale	X		
M. HAVEL, conseiller municipal	X		



**MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE**

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : [contact@mairie-gif.fr](mailto:contact@mairie-gif.fr) - Site Internet : [www.ville-gif.fr](http://www.ville-gif.fr)

- soit 31 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s,

Madame LARDIER est désignée secrétaire de séance.

## **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020.

## **II – AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. Débat d'orientations budgétaires 2020-2025**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que, compte tenu de la particularité du cycle budgétaire de cette année 2020, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2019 présenté lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2020 est acté tel quel et ce, préalablement aux débats sur le projet de budget,

- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires pour la période 2020-2025, telles que figurant dans le rapport annexé à la délibération, et du débat qui a suivi.

### **2. Tarifs des encarts publicitaires insérés dans le mensuel municipal d'informations « Gif Infos » - Modification**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer pour les annonceurs présents en 2020, et qui souhaitent renouveler leur présence dans le magazine municipal d'informations « Gif infos » pour l'année 2021, des tarifs spécifiques pour les encarts publicitaires, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous :

<b>Encarts publicitaires du mensuel d'informations « Gif Infos » 2021 pour les annonceurs présents en 2020</b>		
<b>Dimension de l'annonce</b>		<b>Tarif d'un encart en HT sur 10 parutions de Janvier à Décembre 2021</b>
Encart N° 1	6 x 4 cm	440 €
Encart N° 2	12,5 x 4 cm	880 €
Encart N° 3	6 x 8,5 cm	800 €
Encart N° 4	12,5 x 8,5 cm	1 520 €

- **DIT** que ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021,

- **DIT** que ces tarifs seront soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur,

- **DIT** que toutes les autres dispositions de la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2019 demeurent inchangées jusqu'à nouvelle modification, pour les nouveaux annonceurs souhaitant intégrer le mensuel municipal d'informations « Gif Infos ».

## **III – COMMUNAUTE PARIS-SACLAY**

### **1. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 30 septembre 2020**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Paris-Saclay, du 30 septembre 2020,

- **ADOpte**, après révision libre, l'attribution de compensation d'investissement d'un montant de -76 991,92 €, mis à la charge de la commune au titre de la compétence « assainissement des eaux pluviales », pour les exercices 2020 (AC 2020-3) et 2021 (AC 2021-1), et recouvrée mensuellement,

- **ADOpte**, après révision libre, l'attribution de compensation de fonctionnement d'un montant de -827 601,72 €, mis à la charge de la commune pour les exercices 2020 (AC 2020-3) et 2021 (AC 2021-1).

## **2. Convention de fonds de concours établie entre la Communauté Paris-Saclay et la commune pour le financement des travaux d'investissement des eaux pluviales**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de fonds de concours établie entre la Communauté Paris-Saclay et la commune pour le financement des travaux d'investissement « eaux pluviales » ayant pour objet de fixer à 76 750 € le montant prévisionnel moyen de la participation communale annuelle à partir de l'exercice 2020,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué en charge des finances, à signer ladite convention et tout document y afférent,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

## **IV – COMMUNICATION AU CONSEIL**

---

### **1. Communauté Paris-Saclay - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE ACTE** à monsieur le maire de sa communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion financière de la Communauté Paris-Saclay pour les exercices 2016 et suivants ainsi que de la réponse apportée par l'agglomération, et du débat qui a suivi.

### **2. Délégations de service public - Rapports relatifs à l'exploitation du golf de Gif-Chevry, des marchés forains, et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2019**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE ACTE** à monsieur le maire de sa communication des rapports relatifs à l'exploitation, par délégations, du golf de Gif-Chevry et des marchés forains « le marché Neuf » et « le marché du Parc », et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, établis pour l'année 2019,

- **DIT** que les rapports précités seront annexés au procès-verbal de la présente séance du Conseil municipal.

## **V - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

## **VI - INFORMATIONS DIVERSES**

---

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie-annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Gif-sur-Yvette, le **19 NOV. 2020**



Le maire,

Michel BOURNAT